



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2010

HOTEL DE VILLE - AVENANTS N° 2 POUR LES  
LOTS 3, 4, 7, 8 ET 9 ET AVENANT N° 3 POUR  
LE LOT 2

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
28 septembre 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DEFAYE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

DELIBERATION D20100453

### PATRIMOINE ET MOYENS

### **HOTEL DE VILLE - AVENANTS N° 2 POUR LES LOTS 3, 4, 7, 8 ET 9 ET AVENANT N° 3 POUR LE LOT 2**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du 19/01/2009, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux pour la restructuration de l'Hôtel de Ville pour les lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9.

Le chantier a rencontré de nombreux aléas auxquels il a fallu faire face. Deux avenants ont déjà été pris pour le lot 2 maçonnerie (fondation gaine ascenseur) et le lot 1 désamiantage (report intervention).

Aujourd'hui, après plusieurs réunions d'ordre technique, de nouveaux choix ont été faits par rapport à la faisabilité du projet, qu'il s'agisse de clauses financières, réglementaires ou de maintenances ultérieures.

En particulier, il a été décidé :

- la suppression des travaux dans le local serveur ;
- le déplacement de réserves ;
- le déplacement de bureaux ;
- l'amélioration des recouvrements coupe-feu par étage ;
- l'exploitation du contrôle d'accès et d'anti-intrusion ;
- la qualité des supports muraux.

Tout cela entraîne des changements de prestations pour les lots suivants : 2, 3, 4, 7, 8 et 9.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Les avenants d'un montant supérieur à 5 % de la totalité du marché, ont fait l'objet d'un avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 2 pour les lots 3, 4, 7, 8 et 9 et l'avenant n° 3 pour le lot 2 ;

N°	LOTS	Entreprises	Marché initial en € TTC	Avenants précédents	Avenants		Montant total marché + avenants en € TTC
					En € TTC	%	
2	Démolitions – Gros oeuvre - Maçonnerie	TROUBAT	310 983,66	5 920,85	- 19 581,74	- 4,39	297 322,77
3	Plâtrerie – Faux plafonds	AUDIS	71 232,43	-	- 4 434,65	- 6,23	66 797,78
4	Menuiseries bois	ASSELIN	150 755,80	-	+ 20 690,80	+ 13,72	171 446,60

7	Revêtement de sol souple – Peinture – Revêtements muraux	REVERDY	37 619,76	-	+ 2 639,89	+ 7,02	40 259,65
8	Courants forts, courants faibles	BRUNET	267 902,80	-	11 316,25	+ 4,22	279 219,05
9	Ventilation - Chauffage - Plomberie sanitaires	SNGC Finergie	63 527,29	-	- 8 903,81	- 14,02	54 623,48

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdits avenants.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**